

Recherches sociographiques



Jean-Pierre COLLIN, *La cité coopérative canadienne-française*

Andrée Fortin

Volume 28, numéro 2-3, 1987

La famille

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056313ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056313ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fortin, A. (1987). Compte rendu de [Jean-Pierre COLLIN, *La cité coopérative canadienne-française*]. *Recherches sociographiques*, 28(2-3), 469–471.
<https://doi.org/10.7202/056313ar>

Vouloir entreprendre, en deux cents pages, l'analyse d'au-delà de soixante romans fait déjà preuve d'une certaine naïveté critique. Le faire sans délimiter clairement et précisément sa méthode et ses critères de sélection ne peut que mener à un certain scepticisme de la part du lecteur quand il se trouve devant des affirmations, certes intéressantes, mais peu convaincantes, telles :

« Si le roman de mœurs urbaines dit la privation d'argent et l'aliénation économique des personnages canadiens-français, il révèle aussi que l'argent a accédé au sommet de l'échelle des valeurs. » (Pp. 41-42.)

« Bien que l'étranger apparaisse comme le premier responsable de la dépossession collective, une part de responsabilité n'en rejaillit pas moins sur les clercs et sur les politiciens. » (P. 45.)

« La crise des valeurs au Québec a remis en question la continuation du passé dans le présent et l'avenir. » (P. 86.)

« L'entreprise de démythification du roman de contestation appelle un recommencement. » (P. 176.)

Publié en 1985, ce livre est basé sur une thèse de doctorat (*Symptômes du colonialisme et signes de libération dans le roman québécois, 1944-1965*) soutenue en 1981 et sans doute commencée bien avant. De là découle peut-être une grande partie des remarques critiques que je me sens obligée de faire, car l'approche peu scientifique d'Arguin, qui aurait pu passer il y a quelque temps, n'est plus acceptable à une époque comme la nôtre où l'apport à la critique littéraire des formalistes, des structuralistes, des sémioticiens voire même des informaticiens n'est guère plus contesté. Ainsi, de nos jours, le lecteur averti s'attend davantage à des analyses détaillées, schématisées, et bien ancrées dans des théories littéraires rigoureuses. Par ailleurs, si l'on ne tient pas compte de ses défauts théoriques et méthodologiques, on peut certainement passer quelques heures agréables à lire le texte d'Arguin, car il est bien écrit et rempli de références pertinentes aux travaux d'autres critiques littéraires. Tout compte fait, *Le roman québécois de 1944 à 1965* nous offre une vue d'ensemble captivante mais impressionniste d'un corpus important de textes québécois.

Elaine F. NARDOCCHIO

*Department of Romance Languages,
McMaster University.*

Jean-Pierre COLLIN, *La cité coopérative canadienne-française*, Québec et Montréal, Presses de l'Université du Québec/I.N.R.S.-Urbanisation, 1986, 184p.

Le présent interpelle le passé; sociologie et histoire se rejoignent souvent. Plus le passé qu'on interroge est récent, plus l'opération socio-historique de faire sortir de l'ombre des témoins — encore vivants — sert à nourrir le débat, à alimenter la polémique.

C'est de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, banlieue montréalaise, que traite Jean-Pierre Collin, ou plus exactement, de la cité coopérative canadienne-française, telle

qu'elle s'y est incarnée. Déjà, la doctrine coopérative d'il y a trente-cinq ou quarante ans nous semble bien vieillotte : « À chaque famille, sa maison. » Pourquoi ? « La maison familiale, la meilleure défense contre le communisme. » « En possédant un bien, il se sentirait maître dans son petit royaume et la révolte serait bannie de son âme. » S'il indique une troisième voie, le coopératisme d'alors prône un modèle plus près du capitalisme et de l'individualisme que peut l'être celui d'aujourd'hui, qui parle de « gestion collective », de « soustraire le sol urbain de la spéculation foncière », de « contrer la spéculation immobilière ». À première vue, donc, le discours des promoteurs de la cité coopérative semble loin de l'idéal communautaire qui aurait été celui du Québec traditionnel... et pourtant...

Au milieu des années 1950, la Coopérative d'habitation de Montréal se porte acquéreur d'un vaste terrain à Saint-Léonard. On y établira en tout six cent cinquante-cinq propriétaires ; le lotissement se fera selon un plan digne des cités-jardins et selon une logique portant non moins la marque utopiste : l'ordre de construction est déterminé au hasard parmi les membres de la coopérative ; ceux-ci choisissent le plan de leur maison parmi cinq ou six modèles. Comme le projet est coopératif et ne cherche pas le profit, les maisons sont livrées à un prix au-dessous de celui du marché. Les membres-propriétaires sont donc d'une classe légèrement « inférieure » à celle qu'on trouve dans des banlieues semblables ; en particulier, à Saint-Léonard, ils sont majoritairement cols bleus.

L'utopie s'est-elle donc incarnée, au Québec, au tournant de la révolution tranquille ? On remarque que la Coopérative d'habitation de Montréal est morte... de son propre succès. L'expérience de Saint-Léonard ayant été concluante, on veut la répéter sur la Rive Sud et près de Terrebonne. Mais on est déjà au début des années 1960 : il est trop tard. Le prix des maisons a baissé ; en 1960, des programmes d'aide fédérale et provinciale à l'accession à la propriété et la loi nationale sur l'habitation coupent l'herbe sous le pied au mouvement. Désormais, il n'est plus nécessaire d'adhérer à une coopérative pour devenir propriétaire à peu de frais. La Coopérative fera donc faillite en 1963.

L'aventure est intéressante en elle-même et en tant qu'épisode de l'histoire du mouvement coopératif au Québec, et on peut regretter que Collin n'ait pas élaboré davantage la dimension proprement historique de son étude et n'ait point tenté de faire le lien entre Saint-Léonard et d'autres expériences tout aussi « utopistes ». La Cité coopérative est sise en banlieue et Collin la compare, en fin d'ouvrage, à d'autres banlieues ou d'autres expériences urbaines, aux États-Unis. Mais pourquoi ne pas la comparer à Guyenne en Abitibi, où dix ans auparavant avait été établi un village tout coopératif ? Bien sûr, à Guyenne, tout est coopératif, au point qu'on surnomme le village « la petite Russie », alors qu'à Saint-Léonard, n'est coopérative que la construction d'habitation ; ne pourrait-on pas y voir quand même deux manifestations de l'esprit utopiste canadien-français ? Saint-Léonard est sûrement un cas unique dans l'histoire urbaine du Québec, mais peut-être pas unique dans l'histoire — québécoise — tout court. Ici un parallèle, une comparaison, pourrait être fort éclairant.

Mais cela est du passé... Là où Collin interpelle le présent, c'est quand il analyse la formation de cette coopérative, le type de mobilisation qui lui a donné naissance. N'oublions pas que la Coopérative d'habitation de Montréal fut active de 1955 à 1963 ; c'est donc vingt ans avant les coopératives de logement qui rénovent à grands frais les taudis des centre-ville ou recyclent d'anciens édifices publics, grâce à de généreux (?) programmes de subventions. À l'époque, point de subventions ; et il a fallu se donner

d'autres sources de financement. Ce sont « trois secteurs de la société civile, par ailleurs intimement liés : le mouvement (ou le secteur) coopératif, le syndicalisme national et l'action catholique » (p. 151), qui se donnent la main pour favoriser l'accès à la propriété de Canadiens français au revenu modeste. Collin voit là un exemple inspirant de dynamisme social en dehors de l'intervention étatique, et il en tire deux leçons : premièrement, la grande noirceur n'était pas si noire que cela (thème qui devient à la mode ces années-ci), et deuxièmement, l'absence d'un secteur étatique et d'intervention étatique force la société civile à innover... et c'est possible de faire des choses en dehors de l'État... et de son financement. Saint-Léonard, à ce titre, constitue un « précédent ».

Dans le contexte du débat actuel sur la désinstitutionnalisation, voilà une bonne pièce au dossier, qui illustre bien que l'envers de l'étatisation n'est pas le laisser faire, mais la prise en charge communautaire ; la société civile, ce n'est pas qu'un agrégat d'individus. Les responsabilités ne sont pas qu'individuelles ou étatiques, elles peuvent être communautaires. Le livre de Collin, ici, a le grand mérite de ne pas se contenter de l'affirmer théoriquement, mais d'y réfléchir à partir d'un exemple réel, tiré de notre passé pas trop lointain.

Cela m'entraîne à une autre question que Collin ne soulève pas explicitement : il semble que les membres de cette coopérative y adhéraient pour des raisons économiques bien plus qu'idéologiques, c'est-à-dire que ce qu'ils venaient chercher c'était une maison de qualité et bon marché. Le cas semble réglé puisque, lorsque le prix des maisons sur le marché privé baisse, la coop disparaît. Bien. Mais, au fil des années 1960, les coopérateurs s'impliquent dans la politique municipale, scolaire... et même nationale : on se souvient des manifestations de Saint-Léonard en 1969 sur les questions linguistiques... Collin laisse entendre que ce n'est pas un hasard que cette effervescence ait eu lieu justement dans la cité coopérative canadienne-française, mais n'explique pas vraiment pourquoi. Qui étaient donc ces coopérateurs-propriétaires ? L'auteur souligne leur appartenance à « l'élite ouvrière » et leur remarquable stabilité résidentielle ; mais, au fond, on ne sait pas grand-chose d'eux. Il ne leur donne pas la parole, il ne les a pas questionnés sur les raisons de leur adhésion, sur leur projet quant à cette cité coopérative. C'est un peu dommage, mais on ne peut pas tout faire dans un seul livre. N'empêche que je suis intriguée : les coopératives de locataires recrutent leurs membres aussi essentiellement sur la base économique. À moyen terme, s'impliqueront-ils aussi en politique locale ? Différentes recherches récentes et en cours laisseraient croire le contraire. En quoi réside la différence de Saint-Léonard ? L'époque ? Le fait qu'on ait des membres propriétaires et non locataires, moins accaparés par la gestion collective des logements (qui devient souvent très lourde dans les coopératives de locataires) et qui auraient donc de l'énergie communautaire « de reste » ???

Si donc plusieurs questions restent ouvertes quand on ferme le livre de Collin, ce n'est pas tant à cause de failles dans sa démarche — on ne peut pas tout faire d'un coup et surtout pas tout le faire bien — mais parce qu'il ouvre un champ encore neuf... et réalise à merveille l'objectif qu'il évoque en avant-propos : « J'aimerais, enfin, que ce livre contribue à faire savoir que la banlieue a une histoire parfois plus palpitante que celle qu'on lui laisse. »

Andrée FORTIN

*Département de sociologie,
Université Laval.*